

# Interview

## Gérard Cain

Auteur du livre *Passionément Ultra*, relatant son parcours de coureur hors-du-commun, et organisateur du «6 jours de France» Gérard Cain est le personnage incontournable des Ultras Français. Pour *Ultra-Mag*, il accepte de révéler les dessous de l'organisation d'évènements sportifs.

**Dans quel contexte vous êtes-vous lancé dans l'organisation d'évènements sportifs ?**

Ayant l'esprit indépendant de nature, déjà au niveau professionnel je l'étais, c'est tout naturellement que je me suis mis à l'organisation. L'élément déclencheur a été sur une course horaire de 6 jours ou je voulais me tester physiquement et où je me suis blessé au genou à cause d'un parcours pas adapté à la performance. N'ayant pas pu faire ce que je souhaitais faire, et ne sachant pas où aller le faire plus tard, je me suis mis dans la tête d'organiser un 6 jours que je pourrais aussi courir. Mais très vite, j'ai vu que cela ne sera pas possible vu la charge de travail et de responsabilité qu'une telle organisation impose.

**Quelles ont été les difficultés rencontrées ?**

La première et plus grosse difficulté pour une telle organisation (et pour d'autres aussi) est de trouver un site, un lieu, une ville qui veuille bien vous faire confiance sur une discipline que personne connaît. On ne vous prête pas un stade ou autre pour une dizaine de jours comme cela (à moins de le louer !) sans vraiment savoir ce qu'il va se passer dessus. Après c'est la recherche de partenaires... là, c'est mission impossible et toujours pour les mêmes raisons « vous êtes qui et vous proposez quoi ? », « Je ne connais pas », « quel sera mon intérêt à vous aider et quel retour j'aurai ? » Pour une épreuve de 144h00 non-stop, la difficulté est de trouver des bénévoles jour et nuit, car la course ne s'arrête jamais pendant 6 jours. Même si vous avez un bon noyau d'amis, ce n'est pas gagné et cela se suffit pas. Et puis, c'est osé une telle épreuve avec très peu de participants... à la première édition j'avais 25 participants !

**Comment votre association finance-t-elle ces évènements ?**

N'ayant pas ou très peu de partenaires financiers, l'association est financée à 95% par les droits d'engagements des concurrents prenant part à la manifestation. Chaque manifestation est autonome sur son propre budget. J'ai un minimum de participants à avoir pour faire une édition, et si un jour je n'atteins pas ce minimum, j'annulerai l'édition... mais ce n'est pas encore arrivé... j'ai déjà perdu de l'argent sur quelques manifestations (et quand c'est le cas, c'est moi

personnellement qui joint les deux bouts avec mon propre argent), mais la passion l'emporte et j'essaie de faire mieux l'année d'après !

**Avez-vous des contraintes à respecter lors de la conception de ces évènements sportifs hors-normes en France ?**

Pour la conception, non, il n'y a pas de contrainte, sinon tout le monde ferait pareil et il n'y aurait pas d'innovation. Quand j'étudie un concept, pour l'organisation de celui-ci, je me pose cette question : « En tant que coureur, que souhaiterais tu avoir comme prestations sur cette épreuve ? » A partir des mes propres réponses, j'articule une architecture et un organigramme pour l'épreuve. Pour moi, c'est un vrai avantage d'avoir été coureur avant.

**Lors de leurs participations aux courses, les coureurs engagent-ils leurs propres responsabilités ?**

Les licenciés FFA\* (ou autres fédérations) bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence. Pour les autres, je demande dans le règlement de l'épreuve, de s'assurer individuellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Idem pour le vol de vêtements ou autres effets personnels, qui ne seront pas pris en charge par l'organisation.

**Un simple certificat médical suffit-il pour s'inscrire à un Ultra ?**

Tout dépend du type de la course et si elle est organisée sous l'égide

d'une fédération. Dans l'ultra le 100 km et le 24h00 sont reconnus par la FFA, dans ce cas l'organisateur est obligé de s'en tenir au règlement de la fédération. Pour le 6 jours, qui lui n'est pas reconnu par la FFA (mais reconnu internationalement par l'IAU, filiale pour l'ultra marathon de l'IAAF) je ne suis pas obligé de demander un certificat médical ou la présentation de la licence FFA. Mais je le fais, car c'est une couverture pour moi en tant qu'organisateur. Par ailleurs, lors de la remise des dossards, je fais signer à tous les participants une décharge envers l'organisation. Je suis bénévole, les personnes qui sont avec moi dans l'organisation le sont aussi, et je n'ai pas envie d'être embarqué (ou quelqu'un de mon entourage) dans des procès ou problèmes judiciaires pour une course à pied...

**Existe-t-il des contraintes d'âge ou de santé pour les coureurs voulant participer ? Sont-elles justifiées selon vous ?**

Non, il n'y a pas de contraintes d'âge ou de santé. Il suffit d'être juste en règle avec les règlements de sa fédération (certificat médical ou licence). Pour les non licenciés, c'est le certificat médical obligatoire.

Après sur une épreuve sportive, moi je laisse le pouvoir de décision, au médecin ou l'urgentiste qui sont sur mes épreuves, pour arrêter un coureur en fonction de son état de santé. Je ne m'opposerai jamais à cette décision.

**Quel serait pour vous l'Ultra idéal, celui que vous rêveriez d'organiser ?**

A celui là, il est encore dans ma tête. J'essaie actuellement de le mettre en place, mais ce n'est pas facile en France.

**Quelles seraient les contraintes législatives ou administratives françaises qui empêcheraient l'organisation d'un tel évènement ?**

Les Maires disent oui à une nouvelle épreuve dans leur commune, mais derrière ce sont les services ou autres personnes qui bloquent. Comme si, s'il n'y a pas un petit quelque chose qui pourrait intéresser quelqu'un dans les services, ça bloque... et c'est le refus !... je ne prononce pas le mot « magouille » mais c'est tout comme ! A Privas, j'ai rencontré un Maire et une commune qui sont derrière nous et nous aide à promouvoir notre discipline en nous permettant d'organiser sur leur territoire comme le « 6 jours de France », « l'Ultrathlétic Ardèche » et peut être un 3è évènement... Privas devient en France « Privas terre d'Ultra » ! Là, c'est vraiment agréable de se sentir soutenu par « toute une ville ». Il n'y a pas que les communes qui sont concernées, il faut déposer un dossier à la Préfecture qui délivrera ou pas son autorisation... et vous saurez si vous avez l'autorisation que quelques semaines (voir jours) avant l'épreuve. Ce qui est quand même très compliqué pour un organisateur ! En fait, rien n'est vraiment simple en France et bien des épreuves disparaissent à cause d'une réglementation administrative trop importante... Il ne faut jamais oublier, que tous ceux qui proposent ces courses, trails, ultras ou autres sont en règle générale que des bénévoles qui font cela par passion du sport... et toutes ces contraintes administratives font qu'ils se découragent petit à petit, car les gens travaillent et font cela après leur boulot. Plus on rajoute de complications administratives, plus cela devient insupportable et irréalisable pour ces bénévoles !

